# Les centres de santé, l'autre réponse aux déserts médicaux

*Publié le 21 juin 2025 par Eric May*

CENTRE MUNICIPAL
DE SANTÉ
74
GUIGNOL

©

**Résumé :**

**La solution des problèmes complexes du système de santé français passe par la mise en place d'un réseau sécurisé de centres de santé sur tout le territoire.**

Abstract :

The solution to the complex problems of the French health system requires the establishment of a secure network of health centers throughout the country.

Alors que 6 Français sur 10[1] ont déjà renoncé à des soins ces cinq dernières années, la crise de l'accès aux soins devient une urgence nationale. Dans de nombreux territoires, obtenir un rendez-vous médical relève du parcours du combattant. À la pénurie de soignants s'ajoute une pression financière croissante sur les patients à laquelle participe l'augmentation du nombre de professionnels de santé exerçant en ville en secteur 2 et parfois, en secteur libre : dépassements d'honoraires toujours plus fréquents et in fine, hausse du reste à charge pour les usagers. France Assos Santé rapportait en novembre 2024[2] que le reste à charge est en augmentation de 50 % par rapport à 2019. Par ailleurs, la désertification médicale a un impact direct et brutal sur la santé des français comme le démontre notamment une étude de l'Association des Maires Ruraux de France[3]. On y note un écart d'espérance de vie de 2 ans entre les habitants des territoires ruraux et urbains en défaveur des premiers.

Si, face à ce constat alarmant, la régulation de l'installation en ville des médecins adoptée à l'Assemblée Nationale apparaît comme une des réponses pour réduire les inégalités territoriales d'accès aux soins, elle ne peut suffire. Une autre réponse existe, éprouvée mais encore trop peu soutenue : les centres de santé. C'est le choix qu'ont fait de nombreuses collectivités territoriales pour répondre aux besoins de santé de leur population : municipalités, EPCI[4], départements et régions mais aussi associations, hôpitaux, universités.

Ces structures non lucratives, assurent une prise en soins inconditionnelle des patients, en secteur 1, sans avance de frais et sans dépassements d'honoraires, par des équipes de professionnels de santé salariés.

Les centres de santé portent un modèle innovant d'exercice : salarié, coordonné, intégrant soin et prévention, territorialisé et de service public. Ils peuvent adapter leur offre de santé en fonction des besoins des territoires. Ils sont en mesure d'organiser des

coopérations et des parcours de soins cohérents avec les hôpitaux, les Ehpad[5] et les autres établissements médico-sociaux, et les services publics de prévention, notamment de Protection Maternelle et Infantile et de santé scolaire. C'est enfin un mode d'exercice attractif pour les jeunes professionnels de santé qui, pour beaucoup, plébiscitent le travail en équipe pluriprofessionnelle et sont sensibilisés aux enjeux de santé publique.

**Les centres de santé toujours plus nombreux et paradoxalement menacés**

Les centres de santé sont une des réponses les plus efficaces à la désertification médicale. Leur nombre n'a cessé de croître ces dernières années : + 169 % centres de santé médicaux et polyvalents entre 2016 et 2024[6] (soit + 829 centres). Cette dynamique de création de nouveaux centres permet ainsi l'installation de professionnels dans de nombreux déserts médicaux. Pourtant, depuis plusieurs années, les centres de santé à vocation de service public gérés par des collectivités, des associations non lucratives, des hôpitaux ou encore des mutuelles font état de graves difficultés financières. Plusieurs structures sont aujourd'hui menacées de fermeture, faute d'un financement adapté à leurs missions de soin, de prévention, d'accompagnement social, ou encore à la vulnérabilité de leurs patients et au travail en équipe.

**Il est aujourd'hui vital et urgent que le modèle médico-économique des centres de santé soit profondément repensé.**

Le 29 mars 2025, les centres de santé ont donc pris la décision d'ouvrir des négociations avec l'Assurance Maladie pour obtenir le financement nécessaire de toutes leurs missions par une refonte profonde et ambitieuse de la convention qui les régit, l'Accord National.

Les centres de santé sont à la croisée des chemins. Les pouvoirs publics aussi. Le Ministère de la Santé et la CNAM vont devoir faire des choix décisifs : soutenir les centres de santé en consolidant leur modèle médico-économique par des financements de leurs missions pérennes et à leur juste coût, et ainsi pouvoir apporter une réponse efficace aux besoins des territoires et des populations ; à défaut, laisser de nombreux centres de santé fermer et voir s'aggraver un peu plus les inégalités territoriales de santé et les déserts médicaux.

Ces prochains mois, c'est donc l'avenir des centres de santé  qui est en jeu à travers ces négociations cruciales, mais au-delà, c'est aussi celui de l'accès aux soins et à la prévention de la population dans tous les territoires pour que reculent enfin les déserts médicaux.

---

**Pour citer cet article :**
Eric May, Les centres de santé, l'autre réponse aux déserts médicaux, Les Cahiers de santé publique et de protection sociale, N° 53 juin 2025.

**Notes de bas de page :**

[1] Baromètre santé FHF
https://www.fhf.fr/actualites/communiques-de-presse/deuxieme-edition-du-barometre-de-lacces-aux-soins-lhopital-public-un-tournant

[2]
https://www.france-assos-sante.org/communique_presse/les-couts-caches-de-la-sante-plus-de-1-500-euros-par-an-en-moyenne-a-la-charge-des-patients/

[3] DP Espérance de vie AMRF Avril 2023-1-1.pdf
https://www.calameo.com/read/005307989239a0f96f4f2

[4] Etablissement public de coopération intercommunale.

[5] Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

[6] Données ATIH Observatoire des centres de santé.